

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2017

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – FRITZ Julien – FRENKEL Jean-Louis – QUIEVREUX Jean-Luc – ALLHEILLY Nicolas

M. Christian UHLMANN est désigné secrétaire de la séance. Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du PV de la séance du 23 février 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte administratif 2016 de la commune
- 4) Compte de gestion 2016 de la commune
- 5) Taux d'imposition 2017
- 6) Budget primitif 2017
- 7) Affectation des résultats 2016 de la commune
- 8) Renouvellement des contrats des 2 agents d'entretien
- 9) Travaux fuite d'eau salle des fêtes
- 10) Litige portail M BOCKEL
- 11) Nuisances sonores rue du Schneeberg
- 12) Compte de gestion 2016 du CCAS de Hengwiller (rajouté à l'ordre du jour)
- 13) Communications et divers

Avant l'ouverture de la séance, le maire demande à rajouter le point 12 Compte Administratif et compte de gestion 2016 du CCAS (Centre Communal d'Action Social) à l'ordre du jour qui a été oublié. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

2017-02-01 – Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2017

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2017 est adopté à l'unanimité.

2017-02-02 – Désignation du Secrétaire de Séance

M. Christian UHLMANN est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2017-02-03 – Compte administratif 2016 de la commune

Le compte administratif 2016 de la commune est présenté par le Maire. Après le départ du maire au moment du vote, le conseil municipal sous la présidence de M. Christian UHLMANN, approuve à l'unanimité le compte administratif dans son ensemble avec le résultat ci-après :

Section de fonctionnement :

| | |
|---------------------|--------------------|
| - dépenses : | 100.193,68 € |
| - recettes | 175.608,55 € |
| - Excédent : | 75.414,87 € |

Section d'investissement :

| | |
|---------------------|---------------------|
| - dépenses : | 99.462,19 € |
| - recettes : | 338.707,15 € |
| - Excédent : | 239.244,96 € |

Résultat global de clôture : 314.659,83 €

2017-02-04 – Compte de gestion 2016 de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, déclare que le compte de gestion déposé pour l'exercice 2016 par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve.

2017-02-05 - Taux de contribution 2017

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire concernant la réforme de la fiscalité professionnelle et après avoir pris connaissance du montant des attributions de compensation provisoires versées par la Communauté des Communes du Pays de Saverne Marmoutier Sommerau, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2017. Les taux qui seront appliqués et votés en 2017 sont ceux communiqués par les services fiscaux qui figurent sur l'état 1259, à savoir :

| Taxes | Bases imposition prév 2017 | Taux à appliquer et voter en 2017 | Produit |
|--------------------------|-----------------------------------|--|-----------------|
| Taxe d'habitation | 179.600 | 3,38 % | 6.070 € |
| Taxe foncière (bâti) | 114.900 | 7,54 % | 8.663 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 7.200 | 37,83 % | 2.724 € |
| TOTAL | | | 17.457 € |

2017-02-06 – BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le maire présente le budget primitif 2017 de la commune établi comme suit :

- dépenses de fonctionnement : **195.477 €**
- recettes de fonctionnement : **195.477 €**
- dépenses d'investissement : **329.170 €**
- recettes d'investissement : **329.170 €**

Après délibérations, le budget primitif 2017 de la commune est adopté à l'unanimité.

2017-02-07 AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DE LA COMMUNE

| | | | | | | |
|--|--------------|-------------|--------------|-------------------|--------------|---------------------------|
| Le conseil municipal de la commune de Hengwiller réuni en séance ordinaire | | | | | | |
| Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 | | | | | | |
| Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement | | | | | | |
| Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants : | | | | | | |
| | RESULTAT | VIREMENT A | RESULTAT DE | RESTES A REALISER | SOLDE DES | CHIFFRES A |
| | 2015 | LA SI | 2016 | 2016 | RESTES A | PRENDRE EN |
| | | | | | REALISER | COMPTE POUR L'AFFECTATION |
| | | | | | | DE RESULTAT |
| INVEST | 259 981,96 € | | -20 737,00 € | 30 000,00 € | -30 000,00 € | 209 244,96 € |
| FONCT | 86 520,60 € | 36 927,00 € | 25 821,27 € | | | 75 414,87 € |
| Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, | | | | | | |
| Décide d'affecter le résultat comme suit : | | | | | | |
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 | | | | | | 75 414,87 € |
| Affectation obligatoire : | | | | | | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | | | | | | - € |
| Solde disponible affecté comme suit : | | | | | | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | | | | | | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | | | | | | 75 414,87 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | | | | | | |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 | | | | | | |
| Déficit à reporter (ligne 002) | | | | | | |

2017-02-08 – Renouvellement des contrats des deux agents d'entretien

Le Maire informe le conseil municipal que les contrats des deux agents d'entretien recrutés par la commune arrivent à échéance le 30 avril 2017 pour l'un et le 31 juillet 2017 pour l'autre. Par conséquent, il propose au conseil municipal de renouveler ces deux contrats pour une nouvelle période d'un an et 8 mois pour le contrat qui arrive à échéance le 30 avril 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2018 et pour une période d'un an et 5 mois pour le contrat qui arrive à échéance le 31 juillet 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Décision du Conseil Municipal

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de déclarer la vacance de ces deux postes d'agent de maîtrise contractuel auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et de renouveler les contrats de ces deux agents comme suit :

pour une période d'un an et 8 mois à compter du 1^{er} mai 2017 soit jusqu'au 31 décembre 2018 à raison de 4/35^e par semaine sur la base de l'IM 493 pour le contrat qui arrive à échéance le 30 avril 2017

pour une période d'un an et 5 mois à compter du 1^{er} août 2017 soit jusqu'au 31 décembre 2018 à raison de 8/35^e par semaine sur la base de l'IM 493 pour le contrat qui arrive à échéance le 31 juillet 2017

Le conseil municipal autorise le maire à signer les contrats de renouvellement avec les intéressés.

2017-02-09 – Travaux de fuite d'eau dans la salle des fêtes.

Le maire présente au conseil municipal deux devis concernant la recherche de fuite d'eau dans la salle des fêtes, à savoir un devis établi par l'entreprise GIESSLER de SAVERNE pour un montant de 971 € TTC et l'autre établi par l'entreprise BURGER Mathieu de WANGENBOURG ENGENTHAL pour un montant de 3.360 € TTC.

Après discussions et délibérations le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de retenir le devis de l'entreprise GIESSLER de Saverne et d'inscrire cette dépense au budget primitif 2017 de la commune.

2017-02-10 – Litige concernant le portail de M. BOCKEL

Le maire rappelle au conseil municipal que le portail d'entrée de la propriété de M. BOCKEL est situé sur le terrain communal que M. BOCKEL souhaite acquérir. Il informe le conseil municipal que M. BOCKEL a transmis à la commune, différents documents concernant l'arpentage et l'inscription du terrain concerné au Livre Foncier.

Le conseil municipal a pris acte de cette information et attend le PV d'arpentage définitif indiquant la contenance exacte des parcelles avant de se prononcer sur le prix de vente.

2017-02-11 Nuisances sonores rue du Schneeberg

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été porté à sa connaissance que certains riverains de la rue du Schneeberg se plaignent de nuisances sonores dans cette rue.

Le conseil municipal prend acte de cette information et souhaite que des investigations soient menées concernant l'origine de ces nuisances.

2017-02-12 – Compte de gestion 2016 – CCAS

Le CCAS a été dissout par délibération du 17 novembre 2015. Par conséquent le compte de gestion et le compte administratif 2016 du CCAS présente un résultat néant.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

2017-02-13 – Communications et divers

Le maire informe le conseil municipal qu'il va effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition d'un défibrillateur.

La liste des assesseurs pour le bureau de vote des élections présidentielles a également été arrêtée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H.

**Le Maire,
Marcel BLAES**